Procès-Verbal du conseil municipal
Du 18 décembre 2018

Présents : Joël PAPINEAU, Claude GAUDIN, Lucette PELISSON, Marie-Thérèze GRANDILLON, Béatrice RAVET, Jean-Jacques BARIL, Annick MITCHELL, Patricia GROUX,
Absents : Alain GALTIE, Eric VIGNAUD
Secrétaire de Séance : Mme Béatrice RAVET

Après lecture du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 novembre 2018, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE 2 PLATANES 1

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des régularisations dans le budget principal de la commune compte tenu d'erreurs d'imputation dans le budget 2018.
Les Platanes 1 arrivant à terme très prochainement.
le Maire propose de transférer une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 100 000 € dans le budget principal.
Le Maire propose également de transférer l'avance faite par la Commune lors de la création du lotissement soit 50 000 €.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à procéder aux écritures comptables.

OPERATIONS CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
		INVESTISSEMENT		
	168741	Communes		16 157,54
	2138	Autres constructions		-30 551,20
040	3555	**Terrains aménagés**		-2 990,00
	1068	Excédent de fonctionnement	-17 383,66	
		TOTAL	**-17 383,66**	**-17 383,66**

OPERATIONS CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
		FONCTIONNEMENT		
65	6522	Reversement excédent au budget principal		100 000,00
011	6045	Achats études prestations de services		-15 816,34
002		Excédent de fonctionnement	17 383,66	
	7015		66 800,00	
		TOTAL	**84 183,66**	**84 183,66**

DECISION MODIFICATIVE 3 PLATANES 2

M. le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à des régularisations, suite à des erreurs d'imputations, les opérations 040 et 042 ne sont pas équilibrées dans le budget 2018.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à procéder aux écritures de régularisation.

OPERATIONS CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
		INVESTISSEMENT		
040	3555	**Terrains aménagés**		7 010,00
040	3555	**Terrains aménagés**	7 010,00	
		TOTAL	**7 010,00**	**7 010,00**

DECISION MODIFICATIVE 3 COMMUNE

M. le maire explique que la cotisation au Centre de Gestion a été mandatée par erreur au chapitre 011 au lieu du chapitre 012 et qu'il y a nécessité de procéder à la régularisation.
Il explique également que des régularisations doivent être faites pour les écritures d'ordre au chapitre 041.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à procéder aux écritures de régularisation.

OPERATIONS CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
		FONCTIONNEMENT		
011	6068	Autres matières et fournitures		-600,00
012	6336	Cotisations au centre de gestion	600,00	
		TOTAL	600,00	-600,00
OPERATIONS CHAPITRES	**ARTICLES**	**LIBELLES**	**RECETTES**	**DEPENSES**
		INVESTISSEMENT		
041		**OPERATIONS PATRIMONIALES**		
	21534	Réseaux d'électrification		28 400,00
041		**OPERATIONS PATRIMONIALES**		
	13258	Autres groupements	28 400,00	
		TOTAL	28 400,00	28 400,00

INFORMATIONS DU MAIRE

- Les travaux de Saint-Nadeau devraient être terminés aux environs du 15 janvier 2019. Un devis a été demandé aux entreprises Colas – Eiffage et Papin pour la réfection de la Rue de Leuze.
- La demande de DETR a été obtenue pour la suite de l'aménagement des travaux Rue du Petit Moulin, Rue de la Bretèche, Rue de la Tourette et Rue de l'Abbaye.
- M. Gaudin informe le Conseil Municipal qu'il a donné son accord pour l'utilisation du stade de football par l'USM Marennes du lundi – vendredi soir aux heures convenues et occasionnellement le samedi après-midi pour quelques matchs.
- Une enquête publique concernant le projet de création de l'association foncière pastorale des marais de Brouage va avoir lieu du 03 au 25 janvier 2019, les pièces du dossier seront mises à la disposition des administrés pendant la durée de l'enquête, à la mairie de St-Sornin à partir du 3 janvier 2019.

Séance levée à 22h20